

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Claudie Lefebvre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5e75d5f4e16a9e08db345045>

Date d'obtention : 2022-09-28 18:52:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement, à la victime et aux jeunes impliqués, évaluer l'incident, vérifier l'information, obtenir la version des faits du jeune instigateur, remplir la grille, confisquer l'appareil électronique, communiquer avec le policier éducateur, appeler les parents et pour terminer faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situations font en sorte qu'il est primordial d'agir rapidement et de toujours être attentif aux détails. Les jeunes peuvent parfois se confier après qu'une première intervention soit faite. De plus, les policiers contactés peuvent par la suite prendre le dossier en main. Les jeunes pensent parfois à tort que leur geste n'auront pas de conséquence alors qu'ils sont souvent pris dans une histoire qu'il pensait sans conséquence.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre individuel avec la jeune victime et l'investigateur. Devoir être à l'écoute des jeunes dans le respect et savoir les mettre en confiance dans ce processus afin qu'il puisse verbaliser sans crainte d'être jugé dans cette situation.